

10.07.2007 - 10:00 Uhr

Energie du bois plus propre : la branche salue l'arrivée de la nouvelle OPair



Lausanne (ots) -

- Indication: Des images peuvent être téléchargées sous:

<http://www.presseportal.ch/fr/pm/100003923/> -

Le 4 juillet 2007, le Conseil Fédéral a adopté la nouvelle ordonnance sur la protection de l'air OPair 07. Elle prévoit pour les chauffages au bois des valeurs limites en poussières fines plus strictes. Ceci afin de garantir à l'avenir l'installation de chauffages au bois propres et de faire enfin disparaître du marché les mauvais produits. La branche de l'énergie du bois salue l'introduction des nouvelles normes OPair 07 et encourage une application conséquente des nouvelles prescriptions.

Depuis longtemps déjà, l'organisation faîtière de la branche du bois-énergie Energie-bois Suisse exigeait des dispositions plus strictes quant aux valeurs limites d'émission de poussières fines des chauffages à bois. Aujourd'hui en Suisse, malheureusement, pratiquement n'importe quelle " ferraille " peut être vendue comme chauffage à bois dans la gamme des petites puissances. Ainsi, quelques produits de mauvaise qualité péjorent l'image de l'énergie du bois en général. Cette situation est par chance bientôt révolue. En effet, l'OPair 07 fixe de nouvelles limites et de fait interdit la vente d'installations de mauvaise qualité qui ne sont pas homologuées. Les chauffages au bois fonctionnant avec une technique moderne prendront l'avantage sur le marché.

La modification principale est l'introduction d'une déclaration de conformité comprenant les valeurs limites d'émissions pour les petits chauffages à bois. Cela force le fabricant ou l'importateur, par sa signature, de garantir que tous les chauffages au bois qu'il vend ont été examinés par un institut d'essai reconnu et qu'ils respectent les normes européennes ainsi que les nouvelles valeurs limites suisses.

Le client qui désire encore plus et acquérir un chauffage au bois à la pointe de ce qui existe sur le marché pourra acheter dès le 1er août 2008 une installation dotée non seulement de la déclaration de conformité, mais également du label de qualité d'Energie-bois Suisse (www.energie-bois.ch).

Par contre, le chauffage au bois pour lequel le vendeur ne peut fournir de déclaration de conformité ne pourra plus être installé ni utilisé. Pour le client final il sera désormais facile d'acheter une installation de qualité. Pour résumer : dès le 1er août 2008, " pas touche " au chauffage au bois sans déclaration de conformité !

Pour les grandes installations, qui doivent être régulièrement contrôlées, la nouvelle OPair exige de respecter des valeurs d'émission de poussières fines plus strictes au moyen de filtres. Selon la taille des installations, les filtres seront obligatoires dès 2008 ou à partir de 2012. Si un chauffage respecte les valeurs limites sans filtre, on peut naturellement y renoncer. Ceci représente une situation favorable pour de nouvelles innovations techniques dans le domaine.

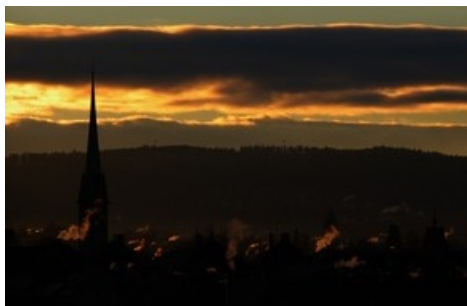
Afin qu'un véritable plus pour l'environnement soit possible, il faut que l'OPair 07 soit appliquée de manière conséquente. Energie-bois Suisse demande aux autorités cantonales et communales chargées de l'exécution de la loi et de la mise en oeuvre des nouvelles prescriptions de les appliquer sans compromis. C'est la seule façon d'éliminer dès le 1er août 2008 les moutons noirs du marché. En travaillant ensemble, comme par exemple lors de leur collaboration dans le cadre des programmes de promotions liés à la politique énergétique ou de SuisseEnergie, les pouvoirs publics et la branche de l'énergie du bois assureront avec succès l'application des nouvelles prescriptions de la OPAIR 07 et atteindront ainsi leurs objectifs de doubler l'utilisation du bois-énergie neutre en CO2 et donc favorable au climat tout en divisant par deux la quantité d'émission de poussières fines.

Plus d'informations : www.energie-bois.ch , www.sfi.ch , www.vhp.ch

Contact:

Energie-bois Suisse
Christoph Rutschmann
Directeur
Neugasse 6
8005 Zurich
Tél.: +41/44/250 88 11
E-Mail: info@energie-bois.ch

Medieninhalte



Energie du bois plus propre : la branche salue l'arrivée de la nouvelle OPair. Adieu aux poussières fines ! La OPAIR chasse du marché les mauvais chauffages au bois. Bois/Energie/Suisse. Texte complémentaire par ots sur www.presseportal.ch/fr. L'utilisation de cette image est pour des buts rédactionnels gratuite. Reproduction sous indication de source: "obs/Energie-bois Suisse"

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003923/100538638> abgerufen werden.